

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2022

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 622

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Inclusion sociale et protection des personnes	+8 000 000	0	+8 000 000	0
Handicap et dépendance	0	0	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	0	0	0
Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation	0	0	0	0
TOTAUX	+8 000 000	0	+8 000 000	0
SOLDE	+8 000 000		+8 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Gouvernement tire les conséquences de l'adoption de l'amendement parlementaire II-621 en rehaussant de 8 M€ les crédits du programme « Inclusion sociale et protection des personnes » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ».